



Communauté de communes de la
petite Montagne

Plan Local d'Urbanisme D'ARINTHOD

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Révision prescrite le 9 février 2016
Dossier arrêté le 18.12.2017
PLU approuvé le

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil
Communautaire du

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.soliha.fr **site internet :** www.jura.soliha.fr



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils
et services

AGENCE DE BESANCON – Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000
BESANCON

☎ : 03.81.53.02.60

Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr

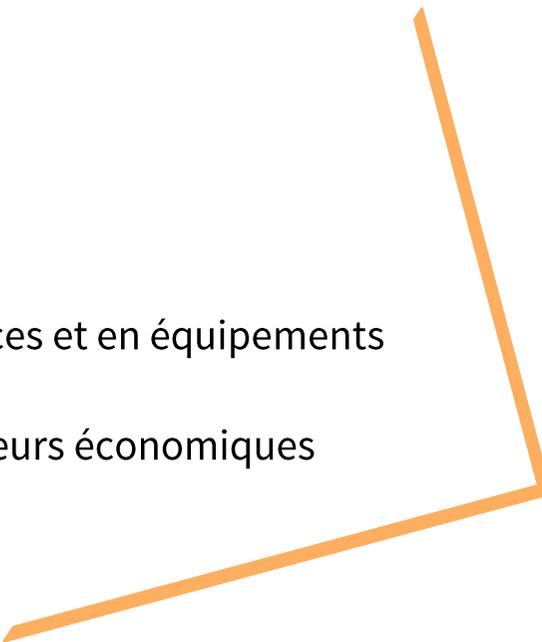
PRESERVER / RENFORCER / DYNAMISER.....	6
LE ROLE DE BOURG-CENTRE, POLE D'EQUILIBRE.....	6
Renouer avec la croissance démographique	7
Enrayer le début de baisse démographique et renouer avec la croissance	7
Objectif : 1 300 habitants en 2032	7
Un développement démographique basé sur la mixité sociale et générationnelle.....	8
Une offre résidentielle attractive : Préserver la diversité du parc et développer une offre permettant un parcours résidentiel « complet ».....	9
Ouvrir certains espaces	10
Mettre en place une politique de portage foncier	10
Répondre aux besoins en logements des populations spécifiques	11
Maintenir l'offre de services et d'équipements	12
Préserver l'offre en matière de santé	12
Préserver les équipements scolaires.....	12
Développer l'offre en matière de culture	13
Disposer d'une couverture numérique sur l'intégralité du territoire	13
Redynamiser le commerce.....	14
Préserver le commerce du centre-ville et attirer de nouvelles enseignes	14
Renforcer la liaison entre les deux pôles commerciaux d'Arinthod et faciliter l'accès au centre	15
Limiter les possibilités d'implantation de commerces quotidiens ou hebdomadaires en dehors d'un périmètre délimité aux abords immédiats du centre-ville.....	15
renforcer le socle d'emplois présents sur le territoire	16
Anticiper les besoins en développement de Smoby.....	16
Permettre l'extension de la zone d'activités.....	16
Permettre la mixité activités/habitat	17
Tourisme	18
Développer l'offre d'activités.....	18
Améliorer la « communication » sur le territoire et développer les synergies.....	19
Offre d'hébergement	19
Déplacements	20
Sécuriser la circulation des poids lourds à travers l'espace urbain	20
Compléter le maillage de circulations douces vers les centralités	20
Créer un axe structurant entre les deux pôles commerciaux	20
Créer un axe structurant entre les quartiers sud-est et le pôle scolaire à travers la « zone verte »	20
Créer un axe structurant depuis le cœur de village jusqu'à la zone d'activités	20
Sécuriser les abords des voiries existantes :	20
DEVELOPPEMENT URBAIN ET RECONQUETE DU CŒUR DE VILLE.....	21
Un cœur de ville attractif pour les ménages - approche transversale des enjeux :	22

Créer une offre en stationnement en périphérie immédiate du cœur de ville	22
Vers des opérations de « restructuration » du bâti existant	22
Une approche îlot par îlot :	22
Patrimoine et paysages : Préserver, valoriser le patrimoine porteur de l'identité d'Arinthod - préserver un maillage d'espaces verts, une trame paysagère synonyme de qualité du cadre de vie.	24
Un patrimoine générateur d'une identité marquée :	24
Des paysages urbains ou péri-urbains et une trame verte porteurs d'un cadre de vie de qualité	25
Des ouvertures visuelles à préserver et/ou améliorer	25
Des sites à requalifier	25
Un développement urbain maîtrisé guidé par la volonté de créer des paysages urbains de qualité.	27
Les objectifs de modération de la consommation de l'espace pour l'habitat :	27
Tenir compte de la vacance :	27
Rotation des ménages dans le parc de logement existant	27
Renouvellement urbain et transformation du bâti existant	28
Bimby (build in my backyard)	28
Urbaniser en priorité les dents creuses	28
Les choix en matière de développement :	29
UNE AGRICULTURE QUI FAÇONNE LE TERRITOIRE	30
Préserver et diversifier la capacité de production du secteur agricole	31
Limiter les extensions urbaines sur les terres de qualité	31
Permettre la diversification des activités des exploitations	31
Suscite / Accompagner le développement des circuits-courts et la production locale destinée à l'alimentation	31
Faciliter le développement d'activités pastorales propres à défricher et entretenir les zones en déprise	31
UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE A PROTEGER	32
Protéger les espaces naturels remarquables	33
Préserver les zones humides et les pelouses	33
Préserver le réseau de haies qui parcourt l'espace agricole	33
Préserver les corridors assurant les échanges génétiques : la trame vert et bleue	35
Assurer la préservation d'une faune inféodée aux espaces urbains et périurbains	35
Les hirondelles, emblèmes des villages	35
Les vergers abritent des espèces rares et en voie de disparitions	35
Limiter les effets de l'urbanisation	36
Limiter l'impact de l'urbanisation sur les milieux physiques, et sur la qualité de l'air	36
Limiter l'exposition des populations aux risques naturels	36
Préserver valoriser les ressources naturelles	37
Eau potable	37
Energies	37

PRESERVER / RENFORCER / DYNAMISER....

LE ROLE DE BOURG-CENTRE, POLE D'EQUILIBRE

- Dynamisme démographique
- Offre en logements diversifiée
- Renforcement de l'offre en services et en équipements
- Préservation du commerce
- Anticipation des besoins des acteurs économiques



RENOUER AVEC LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

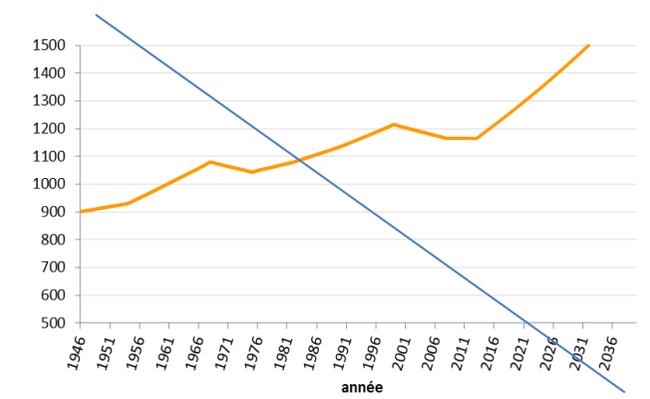
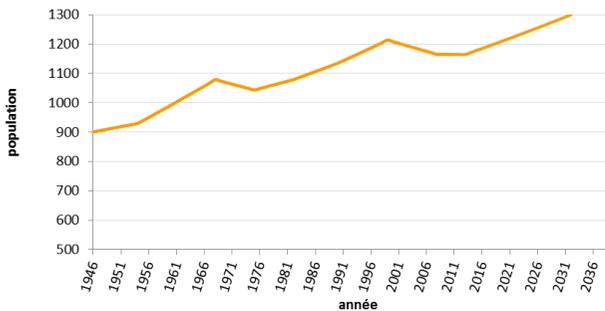
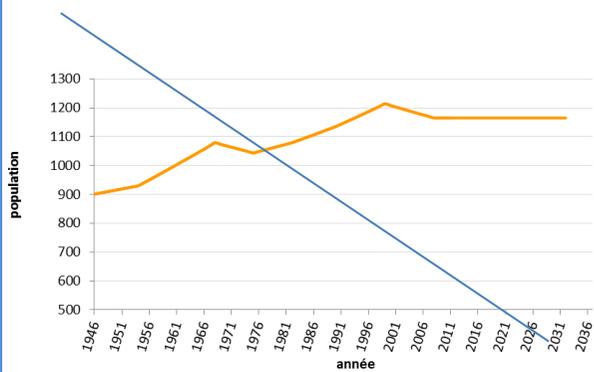
Enrayer le début de baisse démographique et renouer avec la croissance

Constats :

- Population 2013 : 1 165 habitants
- - 50 habitants entre 2000 et 2015...
- Solde naturel très négatif

Objectif : 1 300 habitants en 2032

	Scénario 1	Scénario 2 retenu	Scénario 3
Population totale en 2032	1165 habitants	1300 habitants	1500 habitants
Accroissement de population 2017-2032	0 habitants	135 habitants	335 habitants
Taux de croissance annuel (%/an) 2017 - 2032	0. %/an	0.7 %/an	1.7 %/an
Nombre de nouveaux logements entre 2017 et 2032	59 logements	104 logements	170 logements
Dont logements nécessaires à la décohabitation (2017-2032)	59 logements	59 logements	59 logements



Un développement démographique basé sur la mixité sociale et générationnelle

Il n'y a pas spécifiquement une catégorie de population à cibler mais toutes. Le projet démographique doit reposer sur la mixité sociale et générationnelle :

Il faut attirer :

- les jeunes ménages qui vont

- privilégier le parc locatif dans un premier temps
- assurer la pérennité des équipements scolaires

- les personnes âgées qui veulent

- des logements adaptés
- se rapprocher des commerces et des services

- les employés et salariés qui viennent travailler chaque jour sur la commune, Ils sont plus de 500 ! Certains habitent des communes proches d'Arinthod et les déplacements quotidiens relèvent d'un choix assumé, d'autres ont vu leur emploi être déplacé (d'Oyonnax à Arinthod) et sont contraints à ces déplacements.

Poursuivre la politique d'accueil et mettre en place de nouveaux outils

L'attractivité d'un bourg tel qu'Arinthod tient à de multiples facteurs :

- L'emploi
- La qualité des services et le niveau d'équipements
- La qualité du cadre de vie
- Le coût du logement et la qualité du parc de logements
- L'image de la ville

Sur ces deux derniers points un certain nombre d'efforts restent à faire.

D'autres moyens peuvent être mobilisés pour attirer les ménages : la mise en place d'incitations fiscales et ou financières

Une offre résidentielle attractive : Préserver la diversité du parc et développer une offre permettant un parcours résidentiel « complet »

Constats :

- Un parc vétuste dans le centre-bourg – et inadapté à la demande > développement de la vacance (73 logements / 11.8%)
- Parc de Résidences principales équilibré

Maintenir le parc locatif social aux environs de 10 % des RP

- Parc HLM composé d'environ 45 unités.
- Objectif à 15 ans : + 10 soit 55 logements

Le parc HLM doit être réparti sur l'ensemble de la commune pour favoriser la mixité sociale.

La priorité est de préserver le parc existant qui souffre d'une importante vacance (route de Lons) du fait de la vétusté des logements.

Préserver l'équilibre entre parc locatif et parc en accession (40/60)

Le parc locatif doit être maintenu afin d'assurer le renouvellement de la population, d'attirer les jeunes ménages et permettre un parcours résidentiel complet.

Diversifier les formes bâties

Entre le tout individuel et le tout collectif, développer l'habitat intermédiaire, moins consommateur d'espace, moins coûteux (économie de foncier et économie de structures) que le logement individuel mais offrant quelques-uns de ses avantages: espaces extérieurs, accès individualisés...

Réduire le parc de logements vacants et rendre les immeubles du centre attractifs

Une analyse détaillée immeuble par immeuble des causes de la vacance serait nécessaire. Cependant des facteurs communs peuvent être mis en évidence :

- Vétusté des immeubles
- Absence d'espaces extérieurs privatifs (terrasse...)
- Difficultés de stationnement
- Faible luminosité
- Accessibilité

Objectif quantitatif : la résorption d'une **vingtaine de logements vacants** à l'horizon 2032 ramènerait le taux de vacance à 7.3 %

Objectif qualitatif : dynamiser le centre

- En améliorant l'image qu'offrent des volets fermés
- En renouvelant la population
-

Cette orientation s'inscrit dans un objectif plus large de dynamisation du centre-bourg par la mise en place d'un « schéma d'urbanisme directeur »

Ouvrir certains espaces

Il faut envisager de dédensifier certaines rues, de permettre à la lumière naturelle de pénétrer les logements, d'offrir des solutions de stationnement, des espaces extérieurs privatifs

Mettre en place une politique de portage foncier

Le centre-bourg est constitué d'immeubles souvent étroits, impossibles à réaménager seuls pour produire des logements attractifs. La commune souhaite mettre en place une politique de portage consistant à acquérir des biens pour les regrouper – faire du « remembrement immobilier ».

Répondre aux besoins en logements des populations spécifiques

Objectif : Maintenir le nombre de lit médicalisés - ne pas en perdre - et développer l'offre de logements adaptés pour permettre le « bien vieillir » sur Arinthod et proposer un parcours résidentiel de qualité pour les personnes âgées du territoire

Niveau d'équipement de la commune :

Lits médicalisés ou apparentés :

- EHPAD : 68 places
- Résidence autonomie (FLPA) Orgelet 23 places
- 4 logements adaptés
- Projet dans l'actuelle mairie

Quels besoins ?

Quelle volonté politique d'aller chercher les PA du territoire et de les implanter à Arinthod pour :

- Proposer une qualité d'accueil et de services
- Développer l'économie liée (santé, services à la personne)

Logement des apprenants

Le logement des apprenants, personnes en formation professionnelle par alternance, personnes en stage, saisonniers.... , est une problématique récurrente sur la commune.

Le besoin n'est pas très important quantitativement mais il n'y a pas de parc adapté pour satisfaire à ce besoin. La collectivité souhaite donc que soit mise en place une offre de logements temporaires.

MAINTENIR L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

Préserver l'offre en matière de santé

Constat :

L'offre en praticiens de santé est assez développée.

- Deux médecins généralistes installés au sein d'un cabinet médical. (4 recensés à l'échelle de l'intercommunalité),
- Deux infirmières : le cabinet est situé au sein de la Maison des services (8 recensées à l'échelle de l'intercommunalité),
- Deux chirurgiens-dentistes (3 recensés à l'échelle de l'intercommunalité),
- Un kinésithérapeute (3 recensés à l'échelle de l'intercommunalité).
- Un ostéopathe (depuis la mi-juin 2016 au rez-de-chaussée de la mairie)
- Ehpad

Les praticiens ne souhaitent pas actuellement s'engager dans une politique de regroupement.

Préserver les équipements scolaires

Constat :

La commune est très bien équipée

De la maternelle au collège en passant par le péri-scolaire.

L'enjeu pour Arinthod est de préserver ce très bon niveau d'équipement.

Dans les deux cas - santé et scolaire - le maintien du bassin de population est essentiel à la préservation des équipements et des services.

Développer l'offre en matière de culture

En matière de sports, de loisirs et d'animation Arinthod dispose d'un bon niveau d'équipements qui satisfait aux besoins de sa population et de la population des communes du bassin de vie.

Seul élément manquant dans cette offre : une salle de spectacle (concert, théâtre, cinéma...).

Dans ce contexte l'évolution de la salle des fêtes communale se pose.

Disposer d'une couverture numérique sur l'intégralité du territoire

REDYNAMISER LE COMMERCE

Préserver le commerce du centre-ville et attirer de nouvelles enseignes

Apporter de nouveaux services et s'adapter aux évolutions des comportements des consommateurs

- Développer l'offre de produit locaux (magasin de producteurs regroupés....)
- Accompagner la mise en place de drive e-commerce

Accompagner les commerçants dans les travaux de mises aux normes accessibilité

- Soutenir, accompagner les commerçants techniquement, administrativement et financièrement

« maintenir » le droit de préemption « commercial », limiter les possibilités de changement de destination sur des périmètres identifiés

- un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité a été délimité par le Conseil Municipal.

Toute cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du conseil municipal, peut faire l'objet d'un droit de préemption de la commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), c'est-à-dire du droit de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan.

Accompagner les porteurs de projets

- Accompagner les cessions d'activités.
- Accompagner les reprises.

Attirer de nouveaux commerces et faciliter leur implantation grâce à la mise en place d'une « boîte à outils pépinière »

Mettre en place au cas par cas un panel d'outils techniques et juridiques pour faciliter ces nouvelles implantations.

- Portage,
- Location-accession,
- Crédit-bail
- ...

Améliorer l'image du centre-ville

- Réalisation d'animation sur les vitrines vides - Faire vivre les vitrines des locaux vacants en réalisant des vitrines éphémères ou bien des jeux d'optiques.
- Restructurer les façades et les vitrines des commerces
- Mettre en place une opération incitant au ravalement des façades (notamment dans les faubourgs)

Renforcer la liaison entre les deux pôles commerciaux d'Arinthod et faciliter l'accès au centre

Créer une liaison douce renforcée entre le supermarché et les commerces de la place

Faciliter le stationnement périphérique au centre pour améliorer la desserte des commerces de la place.

Limitier les possibilités d'implantation de commerces quotidiens ou hebdomadaires en dehors d'un périmètre délimité aux abords immédiats du centre-ville



La création d'un nouveau supermarché à l'écart du centre-bourg, dans la zone d'activité par exemple serait destructrice pour le commerce du centre.

La priorité doit être donnée au regroupement des commerces autour du centre.

RENFORCER LE SOCLE D'EMPLOIS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Anticiper les besoins en développement de Smoby

Les besoins en développement de l'entreprise à court et moyen termes doivent être anticipés et ajustés afin d'assurer une réactivité en cas de projet d'extension.
Le développement vers le nord devra être privilégié. Au sud, la zone humide identifiée devra être évitée.

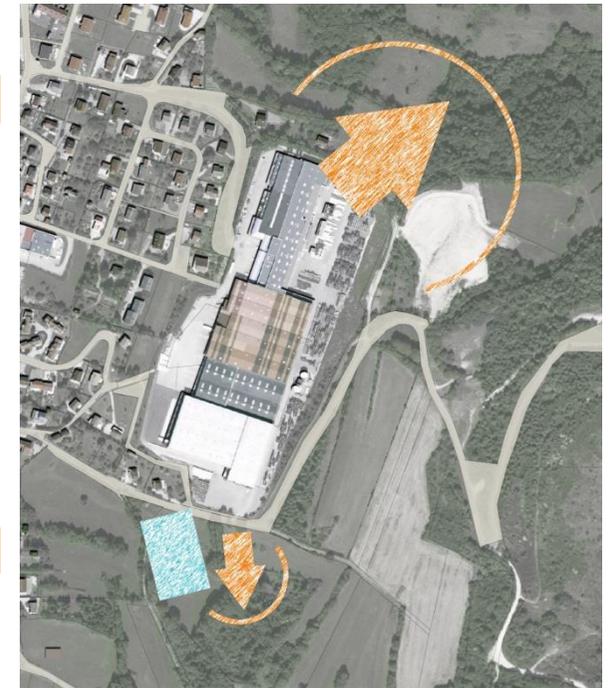
Permettre l'extension de la zone d'activités

Les extensions de la zone d'activité doivent être ajustées aux besoins à 15 ans.

L'enjeu est d'accueillir de nouvelles entreprises et de créer des emplois sur le territoire pour renforcer sa capacité d'attraction.
Court / moyen terme : développement de la zone Est à Chacour
Moyen / long terme : développement de la zone Ouest « derrière le Molard

Ce développement devra intégrer les enjeux paysagers :

- Préserver une vaste coupure verte entre le village et la zone d'activité.
- Traiter les limites entre espace agricole et zone d'activité pour une bonne intégration de cette dernière (zone d'interface plantée d'arbres fruitiers pour créer des vergers par exemple...)
- Préserver des espaces recul arborés le long de la RD.



Empêcher le développement d'habitat pavillonnaire au sein de la zone.

Un règlement strict devra éviter le développement de l'habitat qui à terme pose de nombreuses difficultés aux entreprises (nuisances...).

Interdire l'implantation de supermarchés

Afin de préserver l'armature commerciale du centre-bourg, le commerce alimentaire ne doit pas se développer dans la zone d'activités. Le commerce ne pourra pour autant pas être interdit puisqu'il existe des enseignes de magasins de bricolage dans la zone.

Permettre l'implantation d'activités spécialisées telles que celles liées à l'exploitation forestière

Permettre la mixité activités/habitat

Elément important du dynamisme du centre-bourg, la mixité habitat / activités compatibles doit être encouragée.

TOURISME

Développer l'offre d'activités

Valoriser le patrimoine culturel et historique

- La commune va adhérer au réseau des cités de caractère Bourgogne Franche-Comté (ex-petites cités comtoises de caractère)
- Renforcer le sentier du patrimoine
- Mettre en valeur les activités traditionnelles et patrimoniales
(un musée de la tournerie va être créé à Vogna dans l'ancienne tournerie)

Mettre en valeur le cirque de Vogna

Définir un panel d'actions à mettre en place pour améliorer l'attractivité du site

- Dégagement paysager pour redonner son ampleur au site, tout en tenant compte des enjeux écologiques.
- Créer un sentier animé (panneaux d'information thématiques.... mobilier)
- Inventer une légende et un jeu autour de la pierre Enon....
-

Développer un offre d'activités mettant en valeur l'eau et la Valouse

Etudier les possibilités d'aménagement du site de la Tréfilerie.

Ce site dispose d'une « piscine naturelle » et d'une plage autrefois très prisées.

Le développement d'activités pourrait être accompagné par la création d'une capacité d'hôtellerie de plein air (camping).

Améliorer la « communication » sur le territoire et développer les synergies

Création d'un point information

Améliorer les échanges avec Orgelet et Moirans

Mener une réflexion (intercommunale) sur la possibilité de créer une notoriété autour du « Pays de Louis Vuitton. »

Le célèbre « maroquinier » est né sur le territoire de Saint-Hymetière.

Offre d'hébergement

Les enjeux matière touristique portent essentiellement sur le développement de la capacité d'accueil en hébergement hôtelier.

Développer et diversifier l'offre d'hébergement

- Maintenir le parc hôtelier, si possible le développer
- Encourager le développement du parc de gîtes et de chambres d'hôtes
- Création d'un camping

DEPLACEMENTS

Sécuriser la circulation des poids lourds à travers l'espace urbain



Aménager le carrefour d'entrée nord pour concentrer en un unique point les allers et venues des poids lourds.



Préserver la déviation « Est » utilisée par les camions smoby et évitant le centre

Compléter le maillage de circulations douces vers les centralités

- sécuriser les déplacements – notamment vers le pôle scolaire
- inciter aux déplacements doux au détriment de la voiture
- améliorer l'accessibilité aux commerces du centre-ville depuis les parkings périphériques

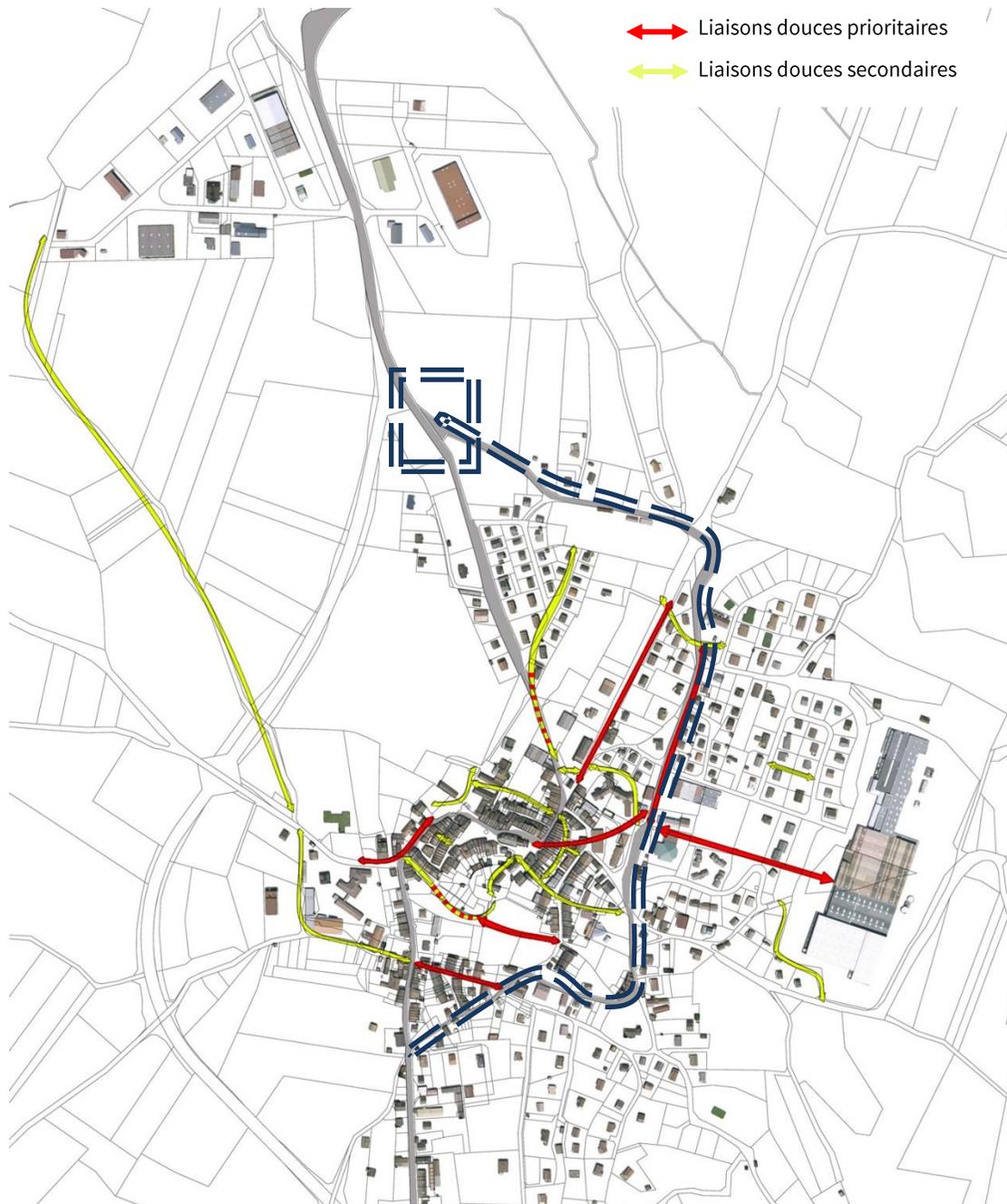
Créer un axe structurant entre les deux pôles commerciaux

Créer un axe structurant entre les quartiers sud-est et le pôle scolaire à travers la « zone verte »

Créer un axe structurant depuis le cœur de village jusqu'à la zone d'activités

Sécuriser les abords des voiries existantes :

- Rue de Magnin
- Rue de la Prelette
- Rue des écoles (liaison nouveau pkg – pôle scolaire)



DEVELOPPEMENT URBAIN ET RECONQUETE DU CŒUR DE VILLE

- Dynamiser le cœur de ville et le rendre attractif pour les ménages
- Patrimoine et paysages Préserver: valoriser le patrimoine porteur de l'identité d'Arinthod - préserver un maillage d'espaces verts, une trame paysagère synonyme de qualité du cadre de vie.
- Un développement urbain maîtrisé guidé par la volonté de créer des paysages urbains de qualité.

UN CŒUR DE VILLE ATTRACTIF POUR LES MENAGES - APPROCHE TRANSVERSALE DES ENJEUX :

Créer une offre en stationnement en périphérie immédiate du cœur de ville

L'attractivité résidentielle et commerciale du cœur du village est fortement liée à la problématique du stationnement. Si le cœur même du centre historique doit être préservée d'une trop forte présence de l'automobile pour laisser la place au piéton et préserver la qualité paysagère, le parc de stationnement doit être développé à proximité immédiate.

- Mutualiser la capacité avec les équipement collectifs. Ex : le parking de la nouvelle mairie pourra avantageusement être mis au profit des résidents du quartier.
- Etudier les opportunités foncières et la possibilité de créer du stationnement collectif abrité

Vers des opérations de « restructuration » du bâti existant

Le « remembrement » immobilier

L'étroitesse de nombreux immeubles interdit la réalisation de logements répondant aux attentes des ménages. Une solution passe par le regroupement d'immeubles et un redécoupage horizontal, ce qui implique du portage immobilier.

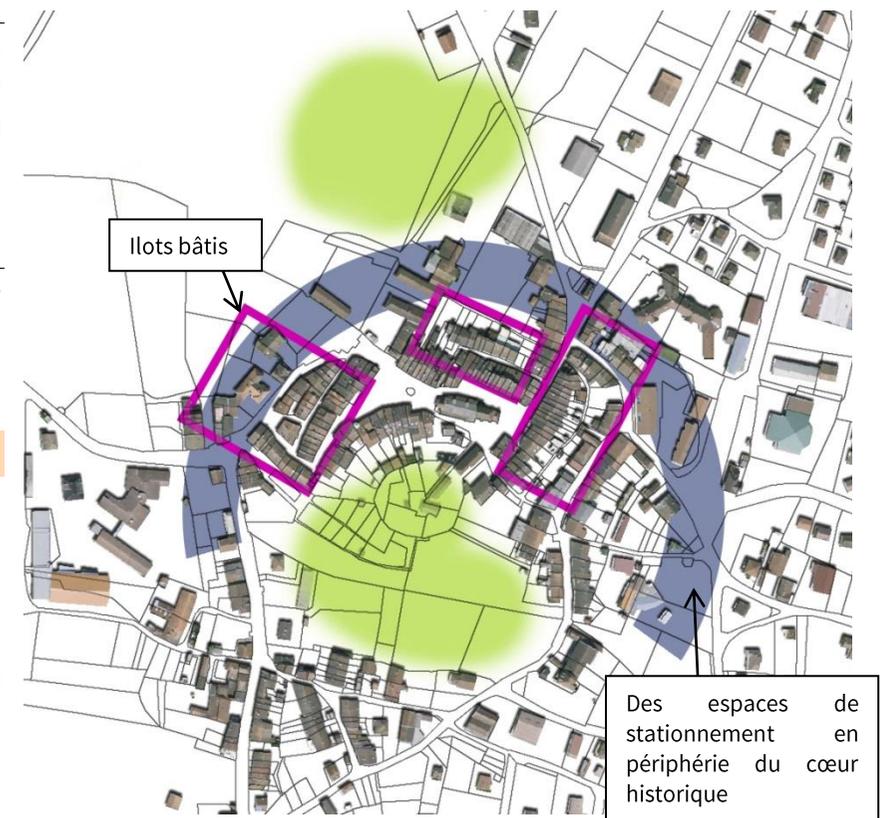
La démolition

La démolition peut dans quelques cas apporter des solutions de stationnement, d'espaces verts, de la luminosité....

Une approche îlot par îlot :

Une réflexion globale doit être menée sur chaque site

- le devenir du bâti existant
- dégager une capacité de stationnement pour les riverains
- dédensifier l'habitat
- offrir des espaces extérieurs privés aux habitants lorsque cela est possible



Déplacement de la mairie

- étendre « la place du centre » jusqu'à la porte sud en traitant l'espace public avec des matériaux valorisants, et en ouvrant l'espace entre la rue et la façade de la mairie.
- dégager du stationnement ouvrir des espaces « de respiration » pour les riverains.

Rue ferrachat

- Ouverture des vues et création d'espaces extérieurs privatifs par démolition
L'objectif est de donner de l'attractivité au parc de logements existants en proposant des espaces extérieur de qualité : terrasses, jardins, garage individuel.

Rue de la portelle

- Création de poches de stationnement par démolition
- Création d'une traversée piétonne structurante vers la place centrale (plusieurs possibilités).

PATRIMOINE ET PAYSAGES : PRESERVER, VALORISER LE PATRIMOINE PORTEUR DE L'IDENTITE D'ARINTHOD - PRESERVER UN MAILLAGE D'ESPACES VERTS, UNE TRAME PAYSAGERE SYNONYME DE QUALITE DU CADRE DE VIE.

Un patrimoine générateur d'une identité marquée :

Arcades et façades urbaines : un patrimoine à « sanctuariser »

Les arcades et les alignements bâtis de la place centrale sont préservés dans le cadre de la ZPPAUP.

Murs en pierre

Les murs en pierres sont omniprésents sur le territoire et plus encore dans l'emprise urbaine d'Arinthod. Ils participent à la qualité des paysages et portent une identité de la commune. Les murs présentant un intérêt seront protégés. Cette des évolutions doivent pouvoir être apportées à ces murs et murets mais avec parcimonie. Ex : si la réalisation d'un passage est nécessaire, l'ouverture sera limitée à ce qui est nécessaire, les jambages seront reconstitués en pierre et non en béton, de manière à donner l'illusion que cette ouverture a toujours existé.

Patrimoine vernaculaire

Assurer la préservation et la mise en valeur des fontaines et des lavoirs.

Des paysages urbains ou péri-urbains et une trame verte porteurs d'un cadre de vie de qualité

Le cadre de vie des habitants d'Arinthod bénéficie d'un équilibre entre urbanisation et espaces verts – que ce soient des espaces publics, des jardins de particuliers ou des parcelles non construites au sein de l'emprise urbaine.

L'urbanisation des dents creuses, la densification attendue des espaces pavillonnaires voir de certains faubourgs ne doit pas conduire à rompre l'équilibre entre le végétal et le minéral. Des espaces verts doivent être maintenus à travers l'espace urbain pour des motifs paysagers mai aussi pour maintenir une certaine biodiversité dans « la ville ».

- La coulée verte des remparts
- Vergers du pré Mochet
- Ensemble de petits espaces verts
- Créer une trame à travers les espaces bâtis existants et futurs...

Des ouvertures visuelles à préserver et/ou améliorer

Plusieurs ouvertures visuelles ou point de vue jalonnent le territoire communal. Ils participent au cadre de vie, ils offrent parfois des vues remarquables sur le grand paysages ou des vues atypiques sur des éléments particuliers du patrimoine d'Arinthod (les remparts par exemple).

Les modalités de leur préservation doit s'étudier au cas par cas. (inconstructibilité, constructibilité avec limitation de hauteur ou orientations d'aménagement....).

Des sites à requalifier

- Entrée nord :
 - requalification des espaces publics (sur-largeur de voirie)
 - valorisation de la maison « Fillod »
 - envisager l'évolution du site Grosdidier, à traiter avec la possible urbanisation de la vaste dent creuse
- Secteur de la poste :
 - paysager les aires de stationnement redéfinir la place du piéton créer un « mail piéton » arboré le long de la rue de Magnin

Développement urbain et reconquête du cœur de ville

Patrimoine et paysages



UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE GUIDE PAR LA VOLONTE DE CREER DES PAYSAGES URBAINS DE QUALITE.

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace pour l'habitat :

Application des densités du SCoT du pays lédonien : une réduction chiffrée de la consommation d'espace.

La densité moyenne observée sur les opérations de construction (toutes confondues) est de **6.4 logement par ha** au cours de la dernière décennie sur le village d'Arinthod.

Densités SCoT :

1/3 à 10 logements/ha

1/3 à 15 logements/ha

1/3 à 20 logements/ha

Soit une densité moyenne de **14 logements par ha**.

Les besoins fonciers en matière d'habitat

- 104 logements supplémentaires en 2032.

Tenir compte de la vacance :

Le taux de vacance actuel est de 11.8 %.

La résorption de 20 logements vacants permettrait à l'horizon 2032 d'atteindre un taux de 7.2 %.

Rotation des ménages dans le parc de logement existant

Le renouvellement des ménages dans le parc de pavillonnaires en accession datant des années 50 à 70 devrait s'accélérer dans les années à venir. Il n'est cependant pas quantifiable ni maîtrisable.

Renouvellement urbain et transformation du bâti existant

Le potentiel a été évalué à 3 ou 4 logements.

Bimby (build in my backyard)

L'observation du tissu bâti – taille du parcellaire et disposition de la construction sur la parcelle permet d'identifier environ 6 cas où une construction pourrait s'insérer entre les constructions existantes (avec parfois des regroupements de parcelles après division).
 L'hypothèse retenue est que 2 cas se réalisent à 15 ans.

Urbaniser en priorité les dents creuses

Les dents creuses prises en compte par le SCoT du pays lédonien (superficies supérieures à 4 000 m² hors centre ancien) représentent une superficie de 2.3 ha.

Des extensions urbaines au plus proche des besoins exprimés

Récapitulatif des perspectives et des besoins :

Besoins en logement	104	
Capacité dans le tissu urbain hors dents creuses	26	
1/3 à 10 logements/ha	2.6	ha
1/3 à 15 logements/ha	1.7	ha
1/3 à 20 logements/ha	1.3	ha
Dents creuses SCOT	- 2.30	ha
Besoins en extension	3.30	ha

Les choix en matière de développement :

Pas d'extension de l'urbanisation dans les hameaux

Les hameaux ont conservé – pour partie – leur typicité de villages ruraux de la petite montagne. Le développement d'une urbanisation nouvelle dénaturerait ces espaces. Il est préférable de privilégier le développement urbain aux abords des services et des équipements du centre et de privilégier la réhabilitation du bâti ancien dans les hameaux.

Pas d'extensions importantes Est ou Ouest

La marge ouest et ses paysages de qualité sont préservés. Quelques possibilités d'extension

Créer un équilibre entre extensions nord et sud

- Limiter les extensions nord aux grandes lignes de l'enveloppe urbaine existante.
- Recomposer une limite urbaine au sud



UNE AGRICULTURE QUI FAÇONNE LE TERRITOIRE

- Préserver les exploitations existantes
- Faciliter la diversification des activités
- Permettre de nouvelles implantations notamment pour l'entretien des paysages

PRESERVER ET DIVERSIFIER LA CAPACITE DE PRODUCTION DU SECTEUR AGRICOLE

Limiter les extensions urbaines sur les terres de qualité.

- Les terres labourables
- Les terres en périphérie immédiate des bâtiments d'exploitation

Permettre la diversification des activités des exploitations

La diversification des activités (accueil touristique...) peut assurer des compléments de revenus aux exploitants tout en participant à accroître l'attractivité du territoire.

Susciter / Accompagner le développement des circuits-courts et la production locale destinée à l'alimentation

Des secteurs en forte déprise agricole et bien exposés pourraient accueillir des productions maraîchères.

Faciliter le développement d'activités pastorales propres à défricher et entretenir les zones en déprise

Les paysages de la commune et principalement sur la bordure Est au-dessus du village se referment pas déprise agricole. Des actions d'ouverture ont localement été entreprises et / ou pourraient être envisagées, cependant sans entretien et sans activité pastorale régulière ces actions sont vouées à l'échec.

UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE A PROTEGER

- Des habitats naturels à préserver
- Une faune et des habitats urbains ou périurbains menacés
- Des effets de l'urbanisation à minimiser
- Des ressources naturelles à valoriser

PROTEGER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Le territoire communal est caractérisé par une exceptionnelle richesse en habitats différents composant une mosaïque de milieux riche d'une grande biodiversité.

Les milieux humides et les milieux thermophiles (pelouses ou prairies sèches) en sont les symboles.

Préserver les zones humides et les pelouses

- Les zones humides seront préservées. En cas d'atteinte inévitable, des compensations seront mises en œuvre conformément au SDAGE.
- Certaines pelouses ont été identifiées au cœur des espaces urbanisés. Leur évitement nécessiterait en compensation des extensions urbaines peu appropriées.
Dans la mesure où ces milieux spécifiques ne comportent pas d'espèces rares et protégées, une réduction des impacts sera proposée et des mesures compensatoires seront mises en place.
Ces mesures compensatoires pourront consister à proposer un plan de défrichage et d'entretien de milieux thermophiles en cour de boisement sur le territoire communal.

Préserver le réseau de haies qui parcourt l'espace agricole

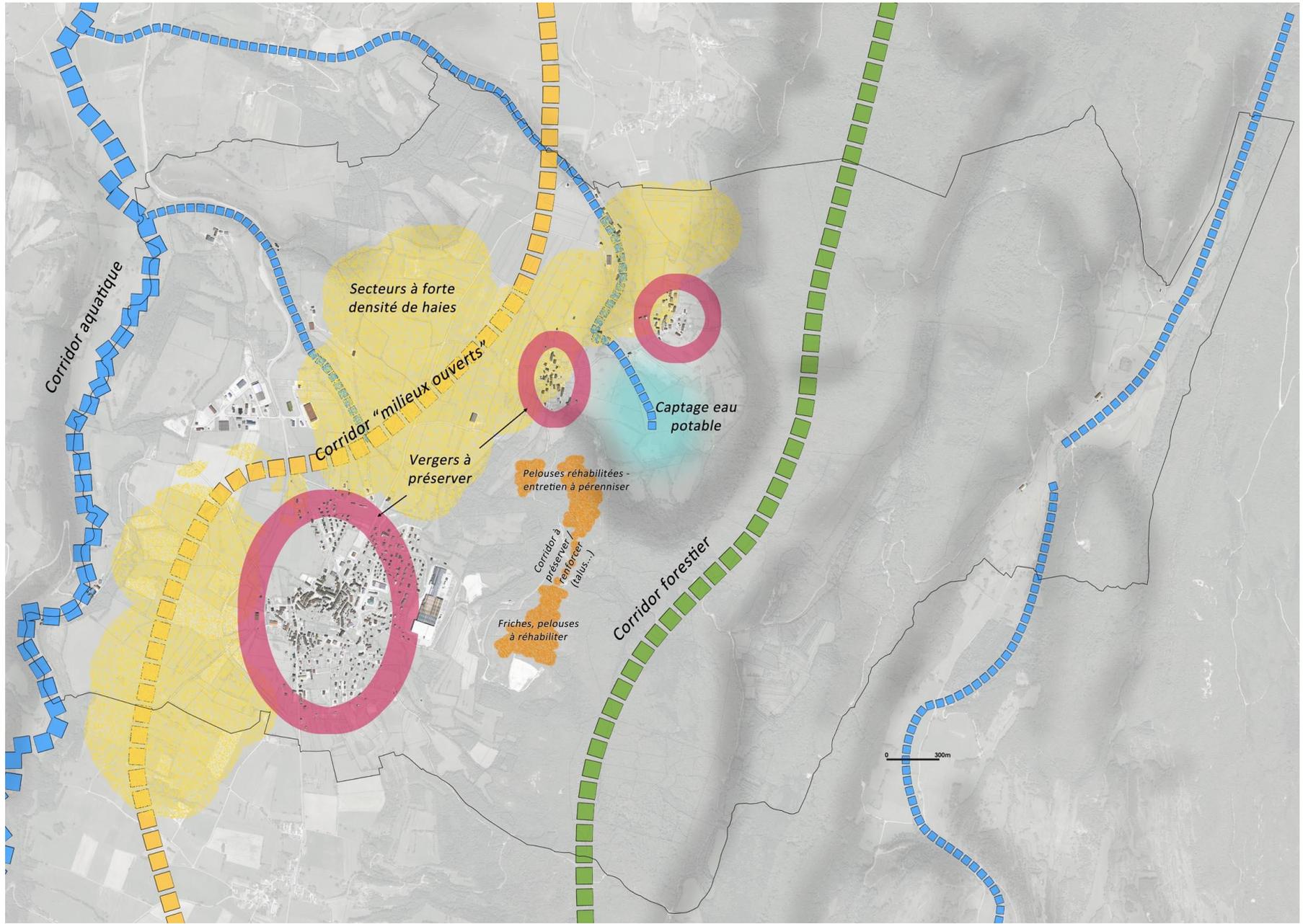
Les haies ont des fonctions multiples :

- Elles abritent une faune importante,
- Elles constituent des abris pour une faune en transit et facilitent les déplacements,
- Elles protègent la terre, évitent le ruissellement
- Elles constituent des abris contre le vent pour le bétail
- Elles structurent le paysage

Pour toutes ces raisons le linéaire de haie doit être préservé.

Un patrimoine naturel remarquable à protéger

Protéger les espaces naturels remarquables



Préserver les corridors assurant les échanges génétiques : la trame vert et bleue

La continuité des milieux naturels permet des échanges à plus ou moins grande échelle et un brassage génétique de la faune ou de la flore concernée. A long terme c'est la survie des espèces qui est en jeu.

- Trame bleue : protéger les cours d'eau, leur abords et les zones humides qui les alimentent.
- Trame verte : assurer la continuité des espaces boisés, préserver le réseau de haies
- Trame des milieux ouverts : préserver une coupure entre la zone d'activité et le village.

ASSURER LA PRESERVATION D'UNE FAUNE INFÉODÉE AUX ESPACES URBAINS ET PÉRIURBAINS

Les hirondelles, emblèmes des villages

Ces oiseaux vivent au cœur des espaces urbanisés. Leur diminution tient en autres facteurs à la destruction de leurs nids lors des projets de réhabilitation.

- Proposer / imposer des mesures d'accompagnement lors des travaux de toiture ou de ravalement de façades conduisant à la suppression de nids (pose de nids artificiels....)

Les vergers abritent des espèces rares et en voie de disparitions.

Les vergers génèrent un cadre paysager remarquable, mais ils ont aussi un rôle écologique important. Ceci est encore plus vrai dans la Petite Montagne et spécifiquement à Arinthod où les vergers abritent deux espèces de rapaces nocturnes rares : la Chevêche d'Athéna et surtout le Petit-duc Scops (hibou petit duc). Cette dernière espèce est quasiment absente de Franche Comté.

- La préservation des vergers (et notamment des arbres anciens) est donc un enjeu écologique fort

LIMITER LES EFFETS DE L'URBANISATION

Limiter l'impact de l'urbanisation sur les milieux physiques, et sur la qualité de l'air

Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux pluviales

- Limiter réglementairement l'imperméabilisation de terrain, favoriser le traitement des espaces libres en espaces verts assurant la rétention des eaux pluviales avant rejet dans les réseaux.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au transport

- Limiter le recours aux véhicules en favorisant les déplacements doux
- Accompagner le développement de la pratique du co-voiturage (mettre en place une aire adaptée)
-

Promouvoir un urbanisme frugal et transformer le parc de logement pour réduire sa consommation énergétique.

- Limiter l'étalement urbain
- Mettre en œuvre un ambitieux programme de renouvellement urbain
- Mettre en place les conditions de la réhabilitation du parc de logements vacants et du parc locatif vétuste.

Limiter l'exposition des populations aux risques naturels

Préserver de l'urbanisation les zones présentant des risques naturels (glissements de terrain, éboulements...).

- Risques majeurs et maîtrisables de mouvements de terrain identifiés par le BRDA

PRESERVER VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES

Eau potable

Assurer la pérennité de la source de Vogna

- Eviter tout aménagement, toute activité pouvant nuire à la qualité et à la disponibilité de la ressource

Energies

Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables, qu'ils soient pour l'autoconsommation ou collectifs.

- Solaire. Les centrales photovoltaïques sont interdites sur les terres agricoles de qualité. En revanche, la faisabilité doit pouvoir être étudiée sur les espaces de moindre valeur, sur les pâtures enrichies ou en cours d'enrichissement. La vallée n'a cependant pas une exposition très favorable.
La mise en œuvre de systèmes exploitant les surfaces de toitures, voire les aires de stationnement doit être privilégiée.
- Bois - le bois est une ressource importante sur la commune. La ressource communale ne peut être qu'un appoint.
- Géothermie : un potentiel important à développer, le sol du territoire communal s'y prête bien.
- Réseaux de chaleur : en cas de réalisation d'importants programmes de logements - plus de 10, la faisabilité d'équipements collectifs de production de chaleur pourrait être étudiée.